Ambiguité Impôt / Droit d'Enregistrement

Par pascal58

Bonjour à toutes et à tous,

Le Code Général des Impôts et le Livre des Procédures Fiscales fait un distinguo entre les Impôts(revenus,locaux,ISF...), les Taxes, les Contributions, les Redevances, et les Droits d'Enregistrement(successions,mutations...).

L'article R*196-1 du Livre des Procéd. Fisc. indique le délai maxi pour présentation d'une réclamation relative aux "impôts autres que les impôts directs locaux".

Question:est-ce que les Droits d'Enregistrements liés à une donation entrent dans le cadre de cet article?

Un grand merci pour votre contribution. pascal58